

FAITS DIVERS

faits-dj.union@sonapresse.com

Lastoursville : un pasteur écroué après la mort d'une fidèle séquestrée

D.M

Koula-Moutou/Gabon

AL B A N Romaric Moussendjou, le pasteur de l'église Alliance Tabernacle de Libongui, un quartier de Lastoursville, a été écroué le 21 mars dernier à la maison d'arrêt de Koula-Moutou. Et pour cause. Il est reproché au ministre du culte d'avoir "séquestré" pendant 3 mois dans son temple Claudine Foundji atteinte de Sida. Cette dernière en mourra d'ailleurs faute de soins.

De source familiale, l'homme de Dieu aurait formellement interdit à Claudine Foundji de prendre ses médicaments antirétroviraux. Tel que le lui a recommandé le personnel du Centre de traitement ambulatoire (CTA). En plus de cela, Alban Romaric Moussendjou aurait aussi exigé à la malade qu'il voulait absolument traiter par l'effet du Saint-Esprit, de couper tout contact avec ses parents biologiques.

Constatant que la santé de sa cadette se détériorait gravement, Paulette Kassa

a décidé d'exercer une forte pression sur le pasteur. De sorte que la malade regagne le Centre hospitalier régional Paul-Moukambi de Koula-Moutou pour un suivi médical plus efficient. Ce qui fut chose faite le 20 mars dernier. Malheureusement, c'était trop tard. Claudine Foundji est passée de vie à trépas.

Les parents de la défunte n'ont pas attendu longtemps pour porter plainte à la brigade de gendarmerie de Lastoursville dont les éléments ont procédé à l'arrestation du mis en cause



Photo: D.M

Le quartier Libongui de Lastoursville, où s'est déroulé le drame. sur instructions du procureur déferé devant ce dernier, puis de Koula-Moutou. Alban écroué au sortir de son audition Romaric Moussendjou a été chez un magistrat instructeur.

Liberté provisoire pour deux "trafiquants" de chanvre indien

Abel EYEGHE EKORE
Libreville/Gabon

DEUX Gabonais, suspects de trafic de chanvre indien, ont été interpellés le 13 mars écoulé par la brigade spéciale de la direction générale de l'Office central de lutte antidrogue (Oclad). Il s'agit de A.O.O., 46 ans, maçon de son état et U.M., 32 ans, tous deux habitant Nzenge-Ayong Dragages, un quartier du 6e arrondissement de Libreville. Mais les mis en cause ont nié les faits face aux enquêteurs. En effet, lors de l'opération déclenchée par les agents de l'Oclad dans ce quartier, 17 ballots de chanvre indien, soit 205 kg représentant une valeur marchande de 8 millions 750 mille francs, ont été saisis. Selon des témoignages, les deux individus auraient transformé en entrepôt la maison d'une dame, avec qui A.O.O. a travaillé. Tout cela en l'absence de la propriétaire des lieux, qui se trouve en formation. Aussi, d'autres complices sont facilement enrôlés dans le business. Et chaque mois, le loyer était correctement reversé à la dame puisque les affaires du groupe de dealers présumés prospéraient. À tel point que les cargaisons de chanvre étaient commandées depuis le Nigeria.



Photo: AEE

Une vue des ballots de chanvre indien saisis par l'Oclad.

Puis arrive le jour où l'Oclad est mis au parfum des activités illicites des trafiquants. Les agents de la brigade spéciale prennent d'assaut la zone indiquée et parviennent à neutraliser A.O.O. et U.M. Les deux autres complices, qui jouaient le rôle de locataires, ont, quant à eux, réussi à prendre la poudre d'escampette.

Lors de leurs auditions, les deux mis en cause ont nié les faits, en soulignant qu'ils ne seraient pas les propriétaires de ces ballots. À l'issue de leur confrontation chez un magistrat instructeur, faute de preuves, le parquet de Libreville leur a accordé la liberté.



CAISSE NATIONALE DE SÉCURITÉ SOCIALE

ADMINISTRATION PROVISOIRE

COMMUNIQUÉ

(Portant réception des pièces de maintien de droits : certificats de vie /certificats de non-remariage)

La Caisse Nationale de Sécurité Sociale informe les bénéficiaires de pension et de rente qui n'ont pas déposé leur certificat de vie ou de non-remariage depuis 2022, pour le compte de l'année en cours, que la réception de ces pièces est prolongée **jusqu'au 14 avril 2023**, dans les différentes agences de la CNSS.

Les personnes qui ne déposeront pas lesdits certificats dans les délais prescrits, verront leurs prestations suspendues dès la prochaine échéance de paiement des pensions.

Par ailleurs, le contrôle physique des bénéficiaires payés par virement bancaire initialement prévu du 27 mars au 14 avril 2023 est reporté à une date ultérieure.

Notre ambition: mieux vous servir

Fait à Libreville, le 22 mars 2023

L'ADMINISTRATION PROVISOIRE

2070, Avenue Georges Dornas Akoko, Batavia • BP : D4 Libreville - Gabon • Tél : (+241) 011 79 12 00 • Fax : (+241) 011 74 64 25
Centre d'appels : MB2 • Service écoute clients et plaintes : MB1 • www.cnss.gn • facebook : caissenationaledesecuritesocialegabon-officiel